

Conditions générales d'utilisation et politique de protection des données du portail www.douane.gouv.fr

SOMMAIRE :

1. Préambule
2. Politique de protection et d'utilisation des données à caractère personnel
3. Cyber-sécurité
4. Règles générales d'utilisation du service
5. Disponibilité du service
6. Responsabilité de l'utilisateur
7. Conditions financières
8. Renseignements / Réclamations

Vu les articles L. 112-8 à L. 112-10 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données – RGPD).

Vu la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'arrêté portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au portail de télédéclaration de la douane du 24 octobre 2005 ;

1. Préambule

Le présent service est dédié aux fonctionnalités nécessaires à l'accès aux démarches déclaratives douanières.

Les présentes conditions générales d'utilisation sont rédigées en application des articles L. 112-8 à L.112-10 du Code des relations entre le public et l'administration, relatifs au droit de saisine de l'administration par voie électronique.

Dans le respect de l'article L. 112-9 du Code des relations entre le public et l'administration, elles sont téléchargeables au format PDF.

Les CGU applicables sont celles disponibles sur www.douane.gouv.fr au moment de l'utilisation du service.

La confirmation et la transmission de la formalité de création de compte par l'utilisateur via la procédure sur le portail www.douane.gouv.fr valent signature de celle-ci.

Avant toute utilisation du service l'utilisateur reconnaît :

- Avoir pris connaissance des présentes CGU,
- Disposer de la capacité juridique et des habilitations pour s'engager au titre des présentes CGU,
- Accepter sans réserve les présentes CGU.

Les termes des présentes conditions générales d'utilisation du téléservice, peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis par l'administration des douanes.

Il revient à l'utilisateur du service de prendre connaissance du contenu de ce document préalablement à l'accomplissement de chacune de ses formalités. Seules les versions accessibles en ligne de ces documents au moment de l'utilisation du téléservice, sont réputées en vigueur.

2. Politique de protection et d'utilisation des données à caractère personnel

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé de données à caractère personnel réalisé à partir de ce service, mis en œuvre par l'administration des douanes pour l'accès aux services en ligne, a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Conformément aux dispositions de l'article 32 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), le responsable du traitement met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque présenté par le traitement. Dans le respect des articles 12 et suivants dudit Règlement, le responsable de traitement met également en œuvre des mesures propres à garantir les droits des personnes concernées.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé de données à caractère personnel réalisé à partir de ce service, déployé par l'administration des douanes, met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque présenté par le traitement. Il met également en œuvre des mesures propres à garantir les droits des personnes concernées.

2.1. Utilisation des données

Le portail www.douane.gouv.fr au travers du service offert par « Mon espace personnel » a pour finalités :

- la diffusion d'informations sur l'actualité des services en ligne douaniers ;
- l'accès restreint à des services en ligne de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- l'inscription des usagers sur le portail, nécessaire pour accéder à certains services ;
- l'abonnement aux lettres d'information électroniques de la douane.

Les services en ligne accessibles à partir du portail, et recourant à des données nominatives, font l'objet de déclarations séparées auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés,

et d'arrêtés distincts.

Le traitement des données nécessaires à l'inscription des usagers sur le portail www.douane.gouv.fr est strictement nécessaire au fonctionnement du service.

Il est effectué dans le respect des droits et obligations prévus par la réglementation relative à la protection des données personnelles.

2.2. Droits des usagers du service

Conformément aux exigences de l'article 13 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le responsable du traitement fournit aux usagers, au moment où les données à caractère personnel qui les concernent sont obtenues, toutes les informations nécessaires pour garantir un traitement équitable et transparent.

En outre, en vertu des articles 15 et 16 du RGPD et 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel qui le concernent.

En application de l'article 13 2b du même règlement, l'utilisateur jouit également d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de ses données et d'un droit d'opposition. Toutefois, ces droits ne s'appliquent pas aux données nécessaires à l'exécution par la DGDDI de sa mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont elle est investie (art. 17 paragraphe 3 du RGPD).

Ces droits peuvent être exercés auprès du bureau de la communication de la direction générale des douanes et droits indirects, sise 11 rue des deux communes 93558 Montreuil – dg-com@douane.finances.gouv.fr.

L'utilisateur du service est également en droit de déposer une réclamation auprès de l'autorité compétente telle que la CNIL, à l'adresse suivante :

*3 Place de Fontenoy
TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07
Tél : 01 53 73 22 22*

2.3. Transmission de données à caractère personnel

Les informations transmises à l'administration des douanes par l'intermédiaire du service, ne peuvent être communiquées à des tiers que dans le cadre des règles et dérogations légales relatives au secret professionnel.

L'administration des douanes s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées auprès de l'utilisateur, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

En cas de désaccord entre l'administration des douanes et l'utilisateur sur le contenu des informations contenues dans la déclaration, il sera possible pour l'utilisateur d'obtenir auprès de la douane une copie des enregistrements informatiques correspondants. Si le litige persiste, ces enregistrements pourront être utilisés à titre de preuve devant le tribunal compétent.

2.4. Transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers ou à des organisations internationales

Conformément à l'article 13 du RGPD, si la DGDDI effectue un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, elle informe les personnes concernées de ce transfert, du lieu de destination et des destinataires des données ainsi que des garanties qui ont été mises en œuvre pour assurer la sécurité des données ainsi transférées.

De même, si la DGDDI décide d'utiliser les données des utilisateurs pour une finalité autre que celle pour laquelle les données à caractère personnel ont été initialement collectées, elle doit au préalable fournir toutes les informations pertinentes à la personne concernée au sujet de cette autre finalité.

3. Cyber-sécurité

Le dispositif utilisé par l'utilisateur pour accéder aux téléservices peut constituer un vecteur d'atteinte au système d'information de la Douane.

Afin de réduire ce risque et sans préjuger des actions que l'administration des douanes se réserve d'engager, il est recommandé à l'utilisateur de mettre en place des mesures de sécurisation de ce dispositif d'accès. Elles pourront en particulier consister en :

- l'utilisation de systèmes d'exploitation et de logiciels maintenus, tous deux, à jour des correctifs de sécurité ;
- la mise en œuvre de logiciels de détection et de suppression des codes malveillants, dont le bon fonctionnement et les mises à jour sont supervisés ;
- l'utilisation des fonctions de sécurité des navigateurs ;
- l'activation des pare-feu locaux ;
- l'utilisation des filtres contre les messages malveillants.

L'Administration ne conseille pas, n'assiste pas et ne participe pas à la mise en place des mesures de sécurisation du dispositif d'accès des usagers.

Par ailleurs les usagers doivent :

- utiliser des mots de passe différents et dédiés aux téléservices et portails de l'administration des douanes ;
- signaler par un message envoyé au moyen du téléservice OLGA les éventuels comportements anormaux relatifs aux téléservices et portails ;
- signaler par un message OLGA les messages non sollicités usurpant l'identité de l'administration des douanes ;
- suivre les consignes liées à la sécurité des systèmes d'information qui pourraient leur être communiquées par l'administration des douanes.

4. Règles générales d'utilisation du service

Le présent téléservice peut être utilisé par tout usager en tant que particuliers ou professionnels (opérateurs économiques).

L'accès au présent service implique l'utilisation d'un navigateur web qui doit être configuré pour autoriser les cookies de session.

La connexion au service est effectuée via un protocole sécurisé de type HTTPS garantissant la confidentialité des données échangées et permettant l'accès au traitement aux seuls agents spécifiquement habilités.

La fourniture par l'utilisateur d'une adresse valide de messagerie électronique est obligatoire. Cette adresse peut être utilisée pour l'envoi de toute réponse ou demande de compléments par l'autorité administrative compétente relative à la formalité. L'autorité administrative se réserve le droit de répondre par voie postale.

L'utilisation d'un réseau d'anonymisation n'est pas autorisée pour l'accès aux téléservices de la douane.

5. Disponibilité du service

Le service est disponible 7 jours sur 7. L'administration des douanes se réserve la faculté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le téléservice pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnité. En cas d'indisponibilité du service, l'utilisateur en est informé. L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnité.

L'assistance aux utilisateurs est assurée par l'administration des douanes au travers du service en ligne OLGA qui permet de signaler les incidents et de suggérer les évolutions.

6. Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes.

Dans l'hypothèse où l'utilisateur fournit des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, la direction générale des douanes et droits indirects se réserve le droit de suspendre ou résilier la formalité souscrite et/ou le compte prodouane utilisé, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées.

Tout usager procédant à une fausse déclaration s'expose aux sanctions prévues par l'article 441-1 du code pénal, à savoir une peine de trois ans d'emprisonnement et une amende de 45 000 euros.

Par ailleurs, en application de l'article 433-19 du code pénal, le fait pour une personne physique dans un document administratif destiné à l'autorité publique soit de prendre un nom ou un

accessoire du nom autre que celui assigné par l'état civil, soit de changer, d'altérer ou modifier le nom ou l'accessoire du nom assigné par l'état civil, est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

Le droit de saisir l'administration par la voie électronique ne s'applique pas aux envois abusifs, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique, ou les envois susceptibles de porter atteinte à la sécurité des systèmes d'information.

7. Conditions financières

L'utilisation du service est gratuite (sauf coût d'accès à Internet indépendant du service fourni par la D.G.D.D.I) / payante.

8. Renseignements – Réclamations

Coordonnées du responsable de traitement :

Ministère de l'Action et des Comptes publics

139 rue de Bercy, 75572 Paris CEDEX 12

Tel. : 01.40.04.04.04

Coordonnées du délégué ministériel à la protection des données :

Le délégué à la protection des données des ministères économique et financier

Délégation aux systèmes d'information

139 rue de Bercy, Télédéc 322. 75572 Paris CEDEX 12

le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr